



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Salles de sport : reconnues comme « essentielles » et techniques de désinfection

Question orale n° 1480

#### Texte de la question

M. Julien Ravier attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des sports, sur la situation des salles de sport face à la crise sanitaire, qui revendiquent que la qualité « essentielle » leur soit reconnue. En tant que structures sportives, elles apportent des bienfaits sanitaires à leurs usagers. La pratique est d'ailleurs autorisée sur présentation d'une ordonnance. La dimension sanitaire est donc reconnue. Dans l'hypothèse d'une nouvelle vague et d'un reconfinement, les salles de sport souhaitent donc pouvoir rester ouvertes, dans le respect d'un protocole sanitaire, pour bénéficier à tous les publics qui le souhaitent, sans rentrer dans les conditions strictes du sport sur ordonnance. Il aimerait savoir s'il est envisageable de leur accorder cette reconnaissance. Par ailleurs, des dispositifs de désinfection de l'air grâce aux UVC ont déjà été brevetés et permettent de limiter drastiquement la contamination dans les lieux fermés. Il aimerait connaître la position du Gouvernement sur les nouvelles techniques de protection et de désinfection par UVC, particulièrement adaptées aux activités sportives en intérieur.

#### Texte de la réponse

##### SALLES DE SPORT

**M. le président.** La parole est à M. Julien Ravier, pour exposer sa question, n° 1480, relative aux salles de sport.

**M. Julien Ravier.** Avec le retour d'expérience de la crise sanitaire et des fermetures administratives, les salles de sport revendiquent le caractère essentiel de leur activité. En tant que structures sportives, elles apportent en effet des bienfaits indiscutables, indispensables, à la santé physique et mentale de leurs usagers, surtout en période de confinement. Le fait que la pratique du sport en salle soit restée possible sur présentation d'une ordonnance signifie d'ailleurs bien que cette dimension lui est reconnue.

Dans l'hypothèse d'une nouvelle vague de covid-19, voire d'une autre épidémie, les propriétaires de salles de sport souhaitent donc que celles-ci, au-delà du sport sur ordonnance, puissent rester ouvertes à tous les publics, dans le respect d'un protocole sanitaire strict qui limiterait les risques. Du reste, nos voisins espagnols, qui ont laissé ces salles ouvertes pendant la crise sanitaire, n'y ont pas découvert de foyers de contamination. Aussi, ma première question sera la suivante : la France pourrait-elle reconsidérer sa position et reconnaître un caractère essentiel à certaines activités sportives exercées à l'intérieur, comme celles de ces salles ?

Par ailleurs, les dispositifs de désinfection évoluent, notamment grâce aux rayons UV-C, dont un certain nombre d'utilisations ont été brevetées : ils permettent de réduire drastiquement les risques de contamination en milieu fermé. Dans ma circonscription, à Marseille, l'entreprise Doovision Santé a ainsi inventé le Manoa, qui, par diffusion d'UV-C, désinfecte les objets ou les mains en trois secondes – solution bien plus écologique que le gel hydroalcoolique –, mais aussi l'atmosphère d'une salle. Cette technologie, sans aucun risque pour la santé, présente un grand intérêt dans le contexte du déconfinement et de la réouverture des espaces clos. D'où ma

seconde question : quelle est donc la position du Gouvernement vis-à-vis de ces nouvelles techniques, qui peuvent aider au retour à la vie, notamment dans les salles de sport ?

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

**Mme Frédérique Vidal**, *ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation*. Vous avez raison, monsieur Ravier, et nous partageons certainement tous votre avis concernant l'importance, le caractère essentiel du sport. On sait à quel point la pratique sportive, au-delà même de la prévention, peut améliorer la santé physique et mentale. Votre question était adressée à la ministre déléguée chargée des sports : son objectif consiste bien sûr à éviter une nouvelle vague et donc un nouveau confinement.

Outre la proximité entre les usagers, les salles de sport ont pour particularité un volume et un débit d'air élevés en raison des activités sportives qui s'y déroulent. Nous sommes très attentifs à passer en revue tous les dispositifs qui pourraient nous permettre, dans le respect des protocoles sanitaires, de préserver la pratique sportive même en cas de reconfinement : les appareils de désinfection aux UV-C en font partie, de même que des masques six fois plus « respirants », développés à l'intention des sportifs. Nous examinons ces techniques ; nous savons à quel point la fermeture des salles de sport pour les adultes, la limitation du sport pour les enfants, ont rendu les confinements plus difficiles encore à vivre. Ce que nous espérons tous, avant tout, c'est que les protocoles de vaccination nous éviteront un confinement supplémentaire : dans le cas contraire, nous nous efforcerons de tirer profit des meilleures innovations.

**M. le président.** La parole est à M. Julien Ravier.

**M. Julien Ravier.** Merci beaucoup, madame la ministre, de votre réponse. En cette période de confinement et de crise sanitaire, elle témoigne de votre prise en considération du sport, particulièrement du sport en salle, très répandu et très apprécié de nos concitoyens. Nous avons d'ailleurs en commun le désir d'aider ceux-ci, puisque vous rappeliez l'utilité physique et psychologique de la pratique sportive. Encore une fois, je vous remercie d'avoir pris la peine de me répondre et de nous montrer toute l'attention que le Gouvernement va porter à cette question. Malgré le pass sanitaire, malgré la vaccination, nous craignons tous que des variants plus résistants ne nécessitent un ou plusieurs reconfinements : il serait donc souhaitable d'anticiper et de faire évoluer les activités dont nous pourrions ainsi autoriser la poursuite – dans le respect de conditions sanitaires strictes, afin de préserver la santé des Français.

Je retiens également que vous étudiez aujourd'hui les nouveaux dispositifs virucides, comme ceux recourant aux UV-C et développés par plusieurs sociétés françaises, dont une, je le répète, implantée à Marseille. Je tiens tout particulièrement à ce que la technologie de cette dernière soit examinée, car elle permet réellement de purifier l'air. Je suis persuadé que, grâce à de tels appareils, non seulement le sport, mais un grand nombre d'autres activités pratiquées à l'intérieur – comme la recherche et l'enseignement supérieur en amphithéâtre, voire nos séances dans cet hémicycle – pourraient être maintenues si la question se posait de nouveau.

## Données clés

**Auteur :** [M. Julien Ravier](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1480

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** Sports

**Ministère attributaire :** Sports

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée au JO le :** [18 mai 2021](#)

**Réponse publiée le :** 26 mai 2021, page 5452

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [18 mai 2021](#)